

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2016/012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN PERUSIER
84300 TAILLADES

SEANCE DU 7 SEPTEMBRE 2016

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	6
VOTES POUR	6
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr Dominique Pierre Président

Syndic titulaire : HONORAT Guy- PECOULT Jocelyn - DEVINE Marc

Excusé : PONCET Norbert-- PELISSIER Laurence

Syndic suppléant : LIENS Charles - OLIVIER Denis

L'an deux mille seize et le sept septembre, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet :

MODIFICATION DES CREDITS – BUDGET 2016

=====

LE PRESIDENT EXPOSE : La séance ouverte, le Président expose aux membres présents la nécessité d'ouvrir de nouvelles lignes de crédits pour le paiement du remboursement du prêt relais contracté à la fin de l'exercice 2015 auprès de la Caisse d'Épargne.

Il précise qu'il convient de régulariser la situation comptable en établissant une décision modificative des budgets.

LE SYNDICAT : oui à l'exposé de son président

APRES EN AVOIR DELIBERE :

DEMANDE à Monsieur le Préfet de Vaucluse l'autorisation d'apporter aux prévisions budgétaires 2016 les modifications suivantes :

Section d'investissement :

En Dépenses :

Chapitre 16 : article 1641 : ouverture des crédits à hauteur de 280 500 Euros

Chapitre 23 : article 231 : diminution des crédits de 280 500 Euros


Oui l'exposé du Président : la commission syndicale approuve la proposition du président pour les modifications budgétaires, et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Président

Mr DOMINIQUE Pierre
ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF
425, Chemin du Perusier
84300 LES TAILLADES



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-298401712-20160907-2016-012-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/09/2016

Publication : 16/09/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

